

§ IV.

Chronologie des prieurs d'Arvières.

S. ARTHAUD.

GUIGUES. Ce prieur fut témoin des privilèges accordés à l'ordre des chartreux, dans les dernières années du XII^e siècle, par Thomas, comte de Maurienne (1). En 1198, il mit fin aux contestations qui existaient entre son prieuré et l'abbaye de Saint-Sulpice, au sujet des limites des pâturages. En 1200 et 1205, il fut arbitre des différends élevés entre les chartreux de Portes et les religieux d'Innimont (2). En 1212, il fut encore arbitre entre le prieur de Portes et l'abbé de Chassagne, en Bresse, au sujet des pâturages qui s'étendaient du Rhône à l'Albarine. Son sceau se voit encore appendu au bas de la sentence arbitrale. Le champ de ce sceau est occupé par un buste de la sainte Vierge couronnée. Trois petites croix tiennent lieu de fleurons à la couronne. Autour on lit : SIGILLVM P[rioris] S[ancte] MARIE ALVERIE (3). En 1213, Guigues fut de nouveau choisi pour décider les questions de limites qui s'étaient élevées entre les moines de Meyria et ceux de Saint-Sulpice (4).

extraction autre que celle alors admise : « *Ex nobilissima comitum Sabaudia gente progenitus Arthaudus in Gebenensi diocesi vitam auspiciatus est anno MCI.* » (Archives saintes de Belley, page 308.)

(1) Original, archives de l'Ain, titres de Portes, série H.

(2) Guichenon, Bresse et Bugey, p. 26.

(3) Archives de l'Ain, titres de Portes.

(4) Ibid, titres de Meyria.